

Délibération du Conseil Municipal du 29 août 2023 à 18 heures 30

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 12 votants : 15

| | |
|----------------------|---|
| Présents | M. ABRY Francis, MM. BELOT Pierre-Marie - FRANCOIS Christiane - LLOPIS Antoine, MM. ABRY Jean - CLAUDEL Claude – MORIS Florence - REBERT Mickaël, MM. MERGER David – MENESTRET Marc – MONNERET Matthieu PETIT Valentin, conseillers municipaux. |
| Secrétaire de séance | FRANCOIS Christiane |
| Absents excusés | DELAVACQUERY Thierry - JUGE Nathalie – FLORIN Marie-Laure |
| Procurations | DELAVACQUERY Thierry à BELOT Pierre-Marie JUGE Nathalie à LLOPIS Antoine FLORIN Marie-Laure à FRANCOIS Christiane |
| Date convocation | 25/08/2023 |

1) Désignation du secrétaire de séance

Mme Christiane FRANCOIS est désignée secrétaire de séance pour cette assemblée.

Vote : 15 POUR.

2) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 26 juillet 2023

Lecture du compte-rendu. Pas d'observations particulières. Adopté 15 voix pour.

3) Convention de mise à disposition d'un agent

La nouvelle secrétaire de mairie a pris ses fonctions au 1^{er} septembre 2023, afin de bénéficier de la formation avec Mme Corinne MAIRE qui quittera son poste au 01/10/2023.

Afin d'effectuer la transition avec la collectivité de mutation, il a été convenu la mise à disposition tous les après-midis de 13 h 00 à 16 h 45 sauf le mercredi soit 15 h hebdomadaires. Les heures à facturer pour le mois de septembre 2023 s'élèveront à 63.75 heures.

L'agent sera payé par la commune de CHENEBIER sur le mois de septembre.

Une convention de mise à disposition sera établie avec facturation des heures et cotisations à la commune d'EVETTE-SALBERT.

La mutation interviendra au 01/10/2023 par arrêté de la commune de CHENEBIER.

L'agent en cours de mutation sera présent en mairie de CHENEBIER les matins aux horaires habituels.

Vote : 15 pour.

4) budget communal 2023 : Décision modificative n° 3

Suite à l'augmentation des taux d'intérêts des prêts relatifs au financement des travaux de rénovation du bâtiment communal, il est nécessaire de voter une décision modificative sur le

budget communal 2023 de transférer des crédits au compte 66111 afin de prendre en charge les intérêts des prêts comme suit :

| Imputat° | BUDGET avant DM | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Budget après DM |
|--|------------------------|------------------------------|--------------------------------|------------------------|
| fonctionnement | 210 000 | - 17 000 | 17 000 | 210 000 |
| 6411 – personnel titulaire | | - 10 000 | | |
| 6531 – indemnités élus | | - 2 000 | | |
| 65737 – participations autres EPL (CCPH) | | - 5 000 | | |
| 66111 – intérêts des emprunts | | | 17 000 | |

VOTE 15 pour 0 contre 0 abstention

5) Droit de place camion pizza

M. le maire informe les conseillers que M. Gilles LIVET demande une autorisation de stationner son camion de pizza vers le Monument aux Morts et un branchement électrique pour son activité. Il souhaite occuper cet emplacement le jeudi soir.

Le local municipal attenant est équipé d'un coffret électrique dédié. Le montant du droit de place est fixé par délibération à 40 euros mensuels.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. Gilles LIVET à stationner à cet emplacement sis 21 bis Grande rue à Chenebier les jeudis soirs de 17 heures à 21 heures,
- autorise M. le Maire à établir le bail correspondant au tarif de 40 euros mensuels,

Vote 15 pour.

6) Questions diverses

- la bibliothèque municipale recherche des bénévoles pour tenir la permanence.